

## Chronique documentaire

G. P.

Volume 15, numéro 1, 1947

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103092ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103092ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

P., G. (1947). Compte rendu de [Chronique documentaire]. *Assurances*, 15(1), 35–36. <https://doi.org/10.7202/1103092ar>

## Chronique documentaire

par

G. P.

35

*Profitable Insurance Agency Management* par Oscar Beling, Superintendent Agency Systems Department, Royal-Liverpool Group. Chez Prentice-Hall, Inc. 1946.

Destiné surtout aux grandes agences, ce livre peut également être utile aux petites. On y passe en revue l'organisation des services principaux, le matériel, la méthode de travail. Très pratique, rempli de détails précis, il apporte au lecteur des recettes, des conseils excellents, des textes tout faits. Pour ma part, j'y ai trouvé, à côté de choses bien vagues, des réponses à des problèmes de pratique courante, qui justifient, me semble-t-il, le prix qu'on demande de ce manuel.

*Fifty years of Suretyship and insurance, the Story of the United States Fidelity and Guaranty Company*, par Clarke J. Fitzpatrick and Elliott Buse, Baltimore, Maryland.

La U.S.F. & G. est l'une des compagnies américaines d'assurances les mieux connues au Canada. Par la qualité de son personnel, la variété de ses polices et de ses textes publicitaires et ses méthodes de travail, elle s'est acquise une réputation excellente et qui lui a valu des affaires considérables. Comme la plupart des sociétés américaines, elle a tenu à marquer un anniversaire par un livre, qui résume à la fois son histoire et celle des événements qui se sont succédé aux États-Unis depuis un demi-siècle. L'ouvrage est soigné. Imprimé sur du papier de luxe, avec des caractères clairs, nets.

précis, c'est, au point de vue typographique, une réussite. Pour l'assurance, c'est aussi une pièce intéressante. L'historien y trouvera des notes, des faits, des chiffres, qui l'aideront à faire revivre une époque féconde, troublée, où l'on assiste à un forminable essor contrarié par les crises et les guerres, mais qui se traduit au total par d'étonnants résultats d'ensemble.

**36 Le fonds de garantie en matière d'accidents d'automobile**, par Me Suzanne Tunc. A la librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris 1943.

Dans le dernier numéro de la revue, M. Etienne Crevier étudiait les mesures prises par la province du Manitoba, en particulier pour solutionner le problème de la sécurité de la route dans Québec. Il en venait à la conclusion que l'assurance obligatoire était indésirable et que la *Financial Security Law* et le *Unsatisfied Judgment Fund* présentaient toute la sécurité nécessaire. Il est intéressant de noter la conclusion de Me Suzanne Tunc, après une étude du sujet, très élaborée et très fouillée: « L'assurance obligatoire, écrit-elle, soulève des problèmes théoriques difficiles à résoudre et oblige le législateur à intervenir souvent pour régler le contrat. Elle est surtout, malgré un contrôle onéreux et tracassier impuissante à résoudre à elle seule le grave problème de la sécurité de la circulation car, malgré lois et sanctions, il y aura toujours des contrevenants. Pour que la réforme soit efficace, il faudrait donc, de toutes façons, faire appel à un fonds de garantie. » Ceux qui étudieront le problème de la solvabilité des automobilistes dans notre province feront bien de consulter cet ouvrage très clair, très ordonné.